

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 16 Mai 1833.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

1. Un Comité vient de se former à Neuchâtel, avec l'autorisation du Magistrat, p<sup>r</sup> recevoir les dons destinés aux malheureux incendiés du Locle, et correspondre avec le Comité de ce village. Ce serait faire injure aux Neuchâtelois, dont la bienfaisance s'étend si souvent à des étrangers mêmes, que de la solliciter en faveur de compatriotes victimes du plus affreux désastre, et que de les engager à proportionner leurs dons à la grandeur des besoins. Le Comité de Neuchâtel se borne à leur demander de s'en remettre avec une entière confiance pour l'emploi de leurs dons au Comité qui, établi sur les lieux mêmes, a toute qualité pour faire les distributions les plus équitables, et les plus avantageuses soit aux victimes soit au village même. Le Comité est composé de MM. de Meuron, banneret, président; Guillebert et Mercier, ministres; Ch<sup>s</sup> Pettavel et Preud'homme-Favarger, membres du Grand-Conseil; Delachaux, conseiller d'Etat. Les dons en argent peuvent être envoyés aux membres du Comité ou du Ministère de la ville indifféremment.

## ARTICLES OFFICIELS.

2. Ensuite des préliminaires d'usage, le Sieur Justin, fils de David-Frédéric Breguet, de Coffrane, agissant au nom et comme tuteur naturel des enfans mineurs issus de son mariage avec défunte Adélaïde née Richard, qui sont nommément, Ermine et Fanny-Célestine Breguet, se présentera par-devant la noble Cour de Justice de Valangin, qui sera assemblée dans la salle d'audience à l'hôtel-de-ville de Valangin, dès les 9 heures du matin, le samedi premier Juin prochain, pour postuler au nom de ses dits enfans, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présens et futurs de Jean-David feu Guillaume Richard, dudit Coffrane, et de Rose née Jacot, leurs grand-père et grand'mère maternels. En conséquence, tous ceux qui croiront avoir de légitimes moyens d'opposition à cette demande, sont péremptoirement avisés du jour et du lieu où ils peuvent les faire valoir, sous peine, en cas de non-comparution, d'en être forclos. Donné à Valangin, le 20 Avril 1833.

Par ord., BREGUET, greffier.

3. Cinq places de gendarme étant vacantes, les personnes qui désireraient les postuler, sont invitées à se présenter à la Direction de Police centrale. Les postulans devront être munis de certificats constatant leur bonne conduite, savoir lire et écrire correctement en français, et si possible en allemand. Au Château de Neuchâtel, le 29 Avril 1833.

Direction de Police centrale.

## VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

4. Le public est informé que la Direction des forêts de Sa Majeste fera exposer à l'enchère : 1<sup>o</sup> au Chanet de Vauseyon, des pins, pessés et sapins, sur pied, le vendredi 17 Mai courant, dès les huit heures du matin; le lieu du rassemblement est dans le bas de la forêt du côté de vent. 2<sup>o</sup> Au bois l'Abbé, des chênes sur pied, le samedi 18 du courant mois, dès les 8 heures du matin; le lieu du rassemblement est au champ frère Jaques.

## A VENDRE.

5. Le rapport de la Commission d'éducation sur ses travaux, depuis sa fondation en 1829 jusqu'au printems 1833, est en vente chez les libraires Gerster et Michaux, à Neuchâtel, Brandt-Girardet au Locle, et Lesquereux à la Chaux-de-Fonds.

6. Tous les jours jusqu'à la fin du mois, dans la maison de M. Erhard Borel, différens meubles, tels que bois-de-lits, tables, chaises, cadres de lit, batterie de cuisine, etc. etc.

7. Une jument prête au poulain, bon âge, à bon compte. S'adr. au Lion, à Boudry.

8. Des lards très-secs et bien conditionnés. S'adr. à Marillier cadet, négociant, à Cortaillod.

9. Chez M. Louis Perregaux, près la salle du Concert, divers meubles de magasins et de comptoirs, tels que : banques, pupitres, tiroirs, caisses, tonneaux, étagères, tablars, lampes et autres objets; le tout très-propre et en bon état. Ces meubles seront cédés à très-bas prix.

10. Chez M. Michaud-Mercier, de l'eau de Selters en grosses et petites cruches, prise à la source l'année dernière; il recevra en échange les cruches vides en bon état; eau-de-vie de Cognac de 1819, très-bonne pour le dessert, rhum de la Jamaïque très-vieux, eau-de-cerises de 1811, extrait d'absinthe de Couvet, vert et blanc, qualité supérieure, vinaigre à l'estragon, moutarde de Maille en pots, aux fines herbes, à l'estragon et à la ravigotte, dite en poudre fine fleur de Dijon. Des malles et des caisses vides de diverses grandeurs.

11. La collection de la Bibliothèque Britannique, qui a pris ensuite le titre de Bibliothèque universelle, depuis 1796, année de son apparition, jusques en 1816, comprenant 63 volumes de la série littéraire, autant de celle sciences et arts, et 21 volumes d'agriculture, reliés en dos et coins et bien conservés, sauf les volumes des trois dernières années qui ne sont que brochés. S'adr. à M. F. Jeanjaquet, agent de change, à Neuchâtel.

12. Chez A. Borel-Borel, libraire en ville, Tableaux de réduction des anciennes et nouvelles mesures linéaires, carrées, cubiques et des poids de France, en mesures et poids de Neuchâtel et Vaud, et celui des mesures et poids de Neuchâtel, dans toutes leurs dénominations. Ces tableaux, réduits à la plus petite fraction, sont de la plus grande exactitude — Prix, dix creutzers.

13. Chez M. Marthe, une cisaille de jardinier, un petit coffre-fort à secret, un jeu de roulettes de lit à équerre.

14. J.-G. Hagnauer, fabricant de brosses et de pinceaux, est assorti de toute sorte de brosses de racine. Il répare et remonte sur les anciens bois, les brosses de racine, celles à manche, les brosses à dents et à ongles, ainsi que tous les objets relatifs à son genre d'industrie. Le même est pourvu d'une excellente qualité de soies pour cordonniers, qu'il peut céder à 48 bz. la livre. Il se recommande aux personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

## IMMEUBLES.

15. Par commission de M. F. Stauffer, le Sieur Bonjour, notaire et grand-sautier, vendra par voie d'enchères à la minute, savoir : le moulin dit de la Sour, que le dit Sieur Stauffer possède rièrè le Landeron. Ce moulin consiste en un bâtiment renfermant deux rouages et un gruoir. Le tout mis à neuf. Il est avantageusement situé entre la Neuveville et le Landeron. La minute et les conditions de cette vente sont déposées chez ledit Sieur Bonjour, où les amateurs sont invités à en prendre connaissance et à soumissionner leurs offres jusqu'au lundi 27 de ce mois, jour auquel, si elles sont trouvées convenables, l'adjudication définitive aura lieu à trois heures après midi, à l'hôtel de Nemours, au Landeron. Les personnes qui désireront voir ce moulin, pourront s'adresser au dit Sieur Stauffer, à la Neuveville.

16. La Municipalité d'Avenches exposera en vente, par voie de mises publiques qui auront lieu jeudi 30 Mai prochain, à 9 heures du matin, dans la salle de ses séances, les immeubles ci-après désignés, situés dans la Commune d'Avenches : 1<sup>o</sup> Le moulin de la Saugette, distant de cinq minutes de la ville, avec ses artifices, une huilerie contiguë, une vaste grange, dépendances, et environ 18 poses d'excellent terrain attenant. 2<sup>o</sup> Une tuilerie, se composant de trois corps de bâtimens, servant de logement, grange et atelier, avec 412 toises de terrain, pour plantage, attenant. Le moulin pour y entrer à la St. Michel, et la tuilerie à la St. Martin prochaine, aux conditions favorables qui seront lues avant les mises.

Au nom de la Municipalité,  
S. FORNEROD, secrétaire.

17. La vente de la montagne sur les Planches, ou aux Plainchis, au-dessus de Boudevilliers, n'ayant pu avoir lieu le 28 Mars dernier, à cause du tems contraire; les amateurs sont informés qu'une nouvelle journée a été fixée au jeudi 23 Mai courant, en l'étude du notaire Jacottet, sur le quai du Seyon, à trois heures après midi. S'adr., pour d'ultérieurs renseignemens, soit au notaire, soit à M. F. Borel-Wittnauer, à la Grand'rue.

18. Le Receveur Matthey offre à vendre par voie de minute déposée chez M. Clerc, notaire, à la Grand'rue, une possession située à cinq mi-

nutes hors la porte du Château, contenant environ 4 1/4 ouvriers, fermés d'une palissade et situés dans une très-belle exposition. Elle se compose d'un cabinet en bon état et couvert en ardoises; sur toute la longueur du mur qui le sépare de la grande route, se trouve un toit couvert de même, protégeant un bel assortiment de pêchers et d'abricotiers, les eaux de ce toit sont recueillies dans des tonneaux et il s'en trouve toujours en suffisante quantité pour les arrossemens. Il y a dans le bas de la possession qui est d'une pente douce et agréable, un ouvrier de vigne qui a été défoncé et replanté en bon plant en 1823, et qui a déjà produit 5 3/4 gerles en 1828, le reste est en nature de verger et jardin. On y compte environ 150 demi-tiges, pleins-vents et espaliers en plein rapport, de toutes sortes de fruits choisis avec beaucoup de soin, et l'année passée il y a été établi une grande aspergerie qui donne les plus belles espérances. Cet immeuble n'est à vendre qu'à cause du peu de santé de la personne qui en jouissait principalement. La vente aura lieu le jeudi 23 Mai, à trois heures après-midi, dans l'étude du dit Sieur notaire Clerc.

19. On expose en vente par voie de minute, en l'étude de M. Guyot, notaire, à Valangin, une maison située au dit lieu, soit aux Raisses, comprenant deux logemens, grange, écurie, caves voûtées, brasserie de bière, foule, teinturerie, scierie avec droit de cours d'eau, un jardin et deux vergers à proximité. Cette maison, en très-bon état, et située sur la route de Neuchâtel à la Chaux-de-Fonds, serait très-convenable pour différens genres d'industrie. Elle s'amodie 25 louis par an avec les appartances, et le tout est en prix à 435 louis d'or neufs, l'acquéreur pouvant entrer en possession de suite. L'échute définitive aura lieu le jeudi 4 Juillet prochain, à 3 heures après midi, en l'étude dudit Sieur Guyot, à Valangin, chez qui les amateurs sont invités à prendre connaissance des conditions de la minute, ainsi que les renseignemens quant à cette propriété, ou chez M. Perret-Tschagggeny, à Neuchâtel. L'on obtiendra toutes facilités pour le paiement.

## A LOUER.

20. La maison de maître de la campagne de Port, à 15 minutes de Nidau et 30 de Bienne, dans une exposition des plus riantes, avec jardin, verger, écurie, remise, bûcher, lessiverie, etc. La maison a 5 appartemens de maîtres, 2 de domestiques, 2 caves et péristile. Le tout pour 10 louis d'or par an. S'adr. à M. Muller, préfet, à Nidau.

21. Pendant la belle saison, une chambre et un cabinet, meublés ou non-meublés, dans la plus jolie exposition de Valangin, sur la grande route de la Chaux-de-Fonds. On pourrait aussi avoir le chaud-lait si on le trouve à propos. S'adr. au Sieur F. Weibel, à Valangin.

22. Dans le village de Fenin, pendant la belle saison, deux appartemens indépendans. S'adr. à M. F.-H. Dessouslavy, chez M. Perret, receveur, à Fenin.

23. A Pierrabot-dessous, pour la belle saison, un petit logement. S'adr. à Christ Rich, fermier, au dit Pierrabot.

24. Dès la St. Jean prochaine, le troisième étage de la maison Meuron-Perregaux, rue des Moulins, composé de 5 chambres et dépendances nécessaires. S'adr., pour les conditions, à M. de Pury, maire de la Côte.

25. De suite ou pour la St. Jean, une chambre bien située. S'adr. à L. Betrix, rue de l'Hôpital.

26. Pour la belle saison ou à l'année, au Plan, dit à Comba-Borel, à 15 minutes de la ville, un logement composé de plusieurs chambres, cuisine et dépendances. S'adr. à M. F. Lorimier, négociant.

27. Pour la belle saison, à la Coudre, un beau et vaste appartement. S'adr. à M. le justicier Bersot, à la Coudre.

28. Pour la St. Jean, les deux magasins ou boutiques au bas de la maison Perrot, rue des Moulins, doñant sur le pont des petites boucheries. S'adr. à M. A.-S. Wavre, ou au locataire actuel Louis Loup, maître ferblantier.

29. De suite ou pour la St. Jean, à Corcelles, un appartement remis à neuf, composé d'une chambre à fourneau, cuisine, deux chambres à resserrer, caveau, jardin et galetas. On a l'eau dans la maison. S'adr. à Jonas Maire, à Corcelles.



30. Pour la St. Jean, le premier étage du côté du lac, de la maison d'Auguste Borel, rue de la Balance, composé d'une grande chambre à alcove avec cabinet, ayant vue sur la promenade, une chambre servant de cuisine, donnant sur la cour et une antichambre; le tout suffisamment garni de buffets. Plus, portion de cave et hangar pour le bois.

31. Pour la St. Jean proch., dans la maison Fabry, près de la Place, un logement composé de trois chambres qui se chauffent, et de toutes les dépendances nécessaires. Plus, ensemble ou séparément, un magasin qui peut servir à tous les genres de commerce. S'adress. à M. Berthoud-Fabry, dans la dite maison.

32. Pour la St. Jean, le magasin et comptoir au rez-de-chaussée de la maison de M. A. Bouvier, rue des Moulins, occupé jusqu'à présent par M. A. Wittnauer. S'adr. au propriétaire, ou à MM. J.-J. Bouvier et C<sup>ie</sup>, à l'Evole.

33. Au centre de la ville, cave, comptoir et magasin servant de détail d'épicerie; on serait accommodant envers la personne qui se chargerait du tout, pour continuer le dit commerce. S'adr. au bureau d'avis.

34. Pour la St. Jean prochaine, le premier étage de la maison à M. le maître-bourgeois Steiner, rue des Moulins, consistant en quatre chambres à poêles, cuisine, caveau, galetas et chambre de réduit.

35. Pour la belle saison, un appartement dans une maison nouvellement bâtie, avec 2 chambres, cuisine et dépense. S'adresser à Charles-Henri Perret, à Serrières.

36. Pour la St. Jean, deux logemens à la rue des Chavañes, composés chacun d'une chambre, cuisine et galetas. S'ad. à M. Borel-Warnod, qui ne les remettra que contre sûreté de paiement, à bon compte.

37. Dans un beau quartier de la ville, un premier étage composé de quatre pièces, une jolie chambre meublée. S'adr. directement au propriétaire que le bureau d'avis indiquera.

38. Une boutique ayant fourneau, petite cuisine et caveau. S'adresser à F.-L. Savoye, horloger, vis-à-vis le Temple-neuf. Le même offre à vendre des parapluies en taffetas, à très-bon compte.

39. Pour la St. Jean, un petit magasin, avec une arrière-boutique et une petite cave, située sous le Cerf. S'adresser à la Balance.

40. De suite ou pour la St. Jean, un logement de 4 pièces et dépendances, dans la maison de M. le docteur Touchon, à l'entrée de la rue des Moulins. S'ad. au propriétaire, ou à M. Jaq.-Henri Nicolas, négociant.

41. Pour la belle saison, un appartement au centre du village de Marin. S'adresser à la veuve du Major Dardel, au dit lieu.

42. Pour la St. Jean, un logement au Neubourg, composé de 2 chambres, cuisine, portion de cave et de galetas. Plus, une salle à feu avec fourneau, remise à neuf et très-propre, laquelle ne sera remise qu'à une personne soigneuse; elle est située à la rue de l'Hôpital. De plus, pour la belle saison, au Sommerhaus, un logement composé de deux chambres à fourneau, avec un petit cabinet, cuisine, galetas et portion de cave. L'on pourrait avoir du légume, ainsi que le lait, dans la même habitation. S'adresser à M. Ganeval, au Sommerhaus, ou à Louis Reiff, à Neuchâtel.

#### A A M O D I E R.

43. Une montagne de l'alpage de 12 vaches, dite le Petit-Bradier. S'adr. aux frères Abram-Henri et David-Henri Gretillat, à Coffrane.

#### ON DEMANDE A LOUER.

44. Pour de suite, un jardin près de la ville, avec des arbres fruitiers. S'adr. au bureau d'avis.

#### DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

45. On demande, pour un petit ménage de la campagne, une servante d'âge mûr, qui pourrait entrer en service dès la St. Jean prochaine, et à laquelle on paierait un bon gage, moyennant qu'elle fût munie de très-bonnes recommandations. S'adr. au bureau d'avis.

46. Un garçon de 22 ans désirerait trouver une place de cocher ou de valet d'écurie. Il sait les deux langues, a de bonnes mœurs et des certificats. Un autre jeune homme de 19 ans, désirerait trouver une place de somelier ou p<sup>r</sup> voyager avec quelqu'un; il sait les deux langues et a de bonnes mœurs. Une jeune fille désirerait également se placer, de suite ou pour la Saint-Jean, en qualité de fille d'enfants ou de grosse servante. S'ad. à M<sup>me</sup> Gougelmann, à Yverdon.

47. On demande pour la St. Jean, une bonne cuisinière. S'adr. à M<sup>me</sup> Laure Bovet.

#### OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

48. Il s'est égaré à une lessive au-dessous de Bellevaux, 2 serviettes damassées, très-fines, marquées R. B., n<sup>o</sup> 16. On promet une bonne récompense à la personne qui les remettra à M. Dl. Reynier.

49. La personne qui a trouvé le sabot en fer de la pompe campagnarde, à l'entrée du village de St. Blaise, le jour de l'incendie de Lattrigen, est priée de le remettre à Marthe, conservateur des pompes de Neuchâtel, lequel prévient les particuliers et les corporations, qu'il recevra sous peu un assortiment de boyaux en toile pour pompes de cave et à incendies.

50. Depuis le court séjour de M. Schübler, docteur en chirurgie, oculiste du département de la Côte-dor, il a fait des opérations d'yeux et des cures que l'on croyait même impossibles, guéri des faiblesses de vue, etc. Cet oculiste restera encore jusqu'à la fin de ce mois. Il est logé au Bains.

#### AVIS DIVERS.

51. Le comité de secours pour les malheureuses victimes de l'incendie qui eût lieu au Locle le 24 Avril dernier, pressé d'exprimer sa reconnaissance aux Communes et aux personnes bienfaisantes qui lui ont si généreusement envoyé des secours, ne peut point attendre, pour leur adresser ses remerciements, le moment où il sera à même de leur donner une connaissance exacte de l'étendue de ce malheur et de l'emploi des sommes destinées à l'adoucir. En attendant, il croit de son devoir de les informer que 45 bâtimens ont été la proie des flammes ou démolis, que 17 ménages, comprenant 515 personnes, ont été délogés; que 49 ménages seulement avaient eu la précaution de faire assurer leur mobilier et leurs marchandises; que plusieurs manquant d'outils et d'emplacement pour exercer leur industrie, ont été momentanément et sont encore dans l'impossibilité de pourvoir à leurs besoins; qu'outre les 68 ménages non assurés, un grand nombre d'autres a considérablement souffert par le voisinage du foyer de l'incendie; que beaucoup d'ouvriers et de domestiques, outre les pertes qu'ils ont essayées, se trouvent encore sans ouvrage; et qu'enfin parmi les bâtimens incendiés, 6 étaient assurés aux compagnies étrangères, et le reste à la société d'assurance mutuelle du Pays. Locle, le 3 Mai 1833. *Le Comité.*

52. Le Comité de secours, établi au Locle, ayant appris que des gens se disant victimes de l'incendie survenu dans notre village, parcourent le pays, implorant des secours de la commisération publique, croit devoir tenir en garde contre de tels imposteurs les personnes auxquelles ils s'adresseraient.

Nous ne pensons d'ailleurs pas que dans le nombre de nos incendiés, même les plus malheureux, il s'en trouve qui s'abaissent jusqu'à tromper aussi indignement. Le Comité met tout en usage pour adoucir autant que possible, à l'aide des dons de la bienfaisance, ce qu'il y a de rigoureux dans le sort d'un grand nombre des incendiés.

53. Les bains de Bretiège seront ouverts et chauffés dès le 19 du mois de Mai courant. La confiance que le respectable public accorde de plus en plus aux eaux salutaires et à l'établissement de Bretiège, est tellement flatteuse pour le propriétaire, qu'il continue sans cesse de porter tous ses soins pour accomplir les desirs des baigneurs, et de réunir avec les agréments du séjour, la sollicitude pour les souffrans. Parmi les dispositions de cette année, on trouvera celle d'un pavillon isolé, à quelque distance de la maison, où le parti bruyant de la danse sera transféré; il sera aussi songé à placer la pinte de manière à ce qu'elle n'inquiète plus le repos de l'enceinte de la maison. A tous ceux que cela pourra intéresser il est annoncé que les Dimanches de danse sont fixés comme suit: Juin, le 9 et le 23; Juillet, les 7, 21 et 28; Août, le 11. Pour d'ultérieures informations, on est prié de s'adresser à M<sup>me</sup> Muller-Vest, de Bâle, gérante de l'établissement, aux bains de Bretiège.

#### ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

54. La Compagnie des Assurances Générales de Paris, continue d'assurer contre l'incendie, toutes propriétés quelconques, en bâtimens, marchandises, mobiliers, etc., à des conditions très-favorables. Elle étend aussi ses opérations sur la vie des hommes et sur toute espèce de placemens viagers. S'adr. à M. Berthoud-Fabry, en ville.

56. Le dépôt de M. Jacob Gurtner, fabricant de drap, à St. Nicolas, près Nidau, est toujours chez M. Claude Perrochet, commissionnaire, à Neuchâtel, où l'on remettra les laines, et réclamera le drap, après confectionnement. Le même reçoit aussi les toiles et fils pour la blancherie de Nidau.

57. La boucherie de Valangin étant à remettre pour y entrer de suite, la Communauté dudit lieu invite MM. les maîtres bouchers qui auraient l'intention de la desservir, à se rencontrer Lundi 20 Mai courant, à une heure après midi, dans la maison de Commune où la remise s'en fera aux conditions qui seront lues, et spécialement sous celle de fournir bonne caution.

58. Les bains de Grange, entre Soleure et Bienné, connus tant par leur situation agréable que par la vertu de leurs eaux, seront ouverts dès le 5 Mai. Ces eaux, résolatives et fortifiantes, contenant de l'air carbonique, du sel de magnésie et peu de fer, sont employées contre les catarrhes chroniques, les embarras gastriques par excitation de l'irritation de l'estomac, les engorgemens chroniques des viscères abdominaux. Il y a aussi des bains de vapeur établis d'après le procédé russe, qui se sont acquis une grande réputation par leurs actions curatives contre les affections catarrhales, rhumatismales, goutteuses, sciophuleuses et paralytiques, contre les maladies de peau, ainsi que contre toute espèce de dartres et de maladies nerveuses.

J. GIRARD, *Dr.-médecin.*

59. Une dame d'une très-bonne naissance, habitant Morat, où elle occupe seule un vaste logement, désire trouver une pensionnaire d'un certain âge; comme c'est essentiellement pour l'agrément d'avoir compagnie, elle sera très-accommodante pour les conditions. S'adresser à M<sup>me</sup> Clerc, Grand'rue, à Neuchâtel.

60. La Compagnie d'assurance royale française d'assurance contre les incendies et sur la vie, continue à avoir pour agent dans ce Pays M. A.-S. Wavre, à Neuchâtel, et à l'autoriser à traiter à prime fixe l'assurance des maisons, marchandises, récoltes, mobiliers, etc., à des taux avantageux.

61. Bazile Perroset, curateur juridiquement établi à Rose, veuve de Jacques-François Girard, du Landeron, y demeurant, placée sous le poids d'un mandement d'interdiction, prévient toute personne de ne traiter aucune affaire quelconque avec la dite veuve Girard, ni de lui donner à crédit quoique ce puisse être, à peine de nullité de tous actes qu'elle pourrait stipuler, et d'encourir la perte de tout ce qui lui serait confié.

62. Les bains d'Yverdon sont ouverts et déjà fréquentés par plusieurs personnes.

63. Une personne seule désire trouver un associé pour partager en commun un petit logement agréable.

64. La noble Grand'rue des Hôpitaux de cette ville, offre en prêt L. 840 de ce Pays, moyennant bonnes sûretés. S'adr. à M. F.-L. Borel, du Petit-Conseil, son Receveur.

#### Départ de voitures.

65. Dans le courant des mois de Mai et Juin, il partira trois bonnes voitures, savoir: la première pour Milan et l'Italie, la seconde pour Francfort, Hanovre, Hambourg et Lubeck; la troisième pour Paris, Calais et Londres. S'adresser à J. Pasche, maître voiturier, rue d'Etraz, ancien établissement Delavaux, à Lausanne. Le même offre à vendre un beau et bon landau en parfait état, avec siège derrière, cave, vache, etc., propre au voyage ou à la promenade, à bon compte.

66. Fin Mai ou commencement de Juin prochain, il partira une bonne voiture pour Francfort, Cassel, Hanovre, Hambourg et Lubeck, et une autre à la même époque, pour Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin. S'adr., pour des places vacantes, à Pierre Gaschen, maître voiturier, sur la Place-d'armes.

#### TAXE DU PAIN, dès le 29 Avril 1833.

Le pain mi-blanc . . . . . à 5 cr. la livre.  
Le pain blanc . . . . . à 6 cr. »  
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 1/2 onces.  
Celui d'un batz . . . . . 9. »  
Celui de six creutzers . . . . . 15 5/8 »

#### TAXE DES VIANDES,

du mois d'Avril 1833.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 10 1/2 cr. | Le veau à 8 1/2 cr.  
La vache à 9 1/2 cr. | Le mouton à 11 cr.

#### PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. *Au marché du 9 Mai.*  
Froment . . . . . l'émine bz. 26.  
Moitié-blé . . . . . — » 23.  
Mêcle . . . . . — » 18.  
Orge . . . . . — » 16 à 16 1/2  
Avoine . . . . . — » 11 1/2 à 12.

2. BERNE. *Au marché du 7 Mai.*  
Froment . . . l'émine . . . . . bz. 20 3/4  
Epeautre . . . — . . . » 19 à 21 1/2  
Seigle . . . . . — . . . » 13 à 15 1/2  
Orge . . . . . — . . . » 10 à 13.  
Avoine . . . . . le muid . . . » 85 à 105.

3. BASLE. *Au marché du 10 Mai.*  
Epeautre, le sac . fr. 15 : 5 à fr. 18 : 5.  
Prix moyen — . . . » 17 : 3 : 5 rappes.  
Il s'est vendu . . 1064 sacs froment et épeautre.  
Reste en dépôt 1211 —  
NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.